

Rapport annuel d'activités 2023

Rapport et tableaux d'activités

Préliminaire

La démocratie parlementaire reste sujette à diverses interrogations. Le rapport entre collectif et individuel reste trop peu fécond. La financiarisation de l'économie et les crises successives qui en découlent continuent à distiller des métastases aux effets dévastateurs pour le social et le culturel comme pour l'intérêt général et pour les services publics.

L'imaginaire politique, social et culturel est peu fertile et ses promoteurs dégagent une certaine impuissance pour contribuer à l'élévation d'une conscience collective. Cette année 2023, deuxième année de convalescence après la pandémie, peine à œuvrer pour tracer une rupture avec ces différents constats et verse dans une continuité basée sur un suivisme aveugle dicté par l'arrogance du marché et par l'intensification de plusieurs crises concernant à la fois la citoyenneté, les rapports entre les peuples, ainsi que la place de l'économie dans la gestion de la chose publique.

L'extrême-droite poursuit sa montée dans une série de pays, et se trouve à présent dans divers gouvernements européens.

Nous assistons également à la poursuite de la mise en œuvre de la politique d'austérité préconisée notamment par les institutions internationales.

L'année 2023 a aussi été particulièrement marquée, sur le plan international, par les conflits au Moyen-Orient dont les effets se manifestent jusqu'au cœur de l'Europe, et mettent gravement en péril le dialogue entre les peuples.

L'Occident porte ici des responsabilités particulières, qui ne sont pas, ou pas assez, reconnues et assumées, ce qui ne peut qu'aggraver la situation.

Dans le même sens, nous continuons à assister à une nouvelle confrontation entre les logiques hégémoniques de l'est et de l'ouest, confrontation dont le peuple ukrainien est la première victime, et où le durcissement des uns et des autres attisent différents communautarismes.

Les divers conflits liés à ces événements ont fait s'accroître considérablement le nombre des réfugiés, dans une série de régions, et aussi l'immigration, en particulier vers l'Europe.

Quelles sont, dans un tel contexte, les responsabilités de la société civile organisée ?

Il faut d'abord noter ici que l'ensemble des institutions - politiques, médias, acteurs culturels institutionnalisés en général...- ne parviennent pas à remplir suffisamment leur mission pour atteindre les changements sociétaux nécessaires. Il y a toute une série d'individualités de valeurs dans ces différents domaines, mais la majorité est prise dans un mainstream soporifique.

Que peut faire cet Associatif, plus concrètement après l'abrogation de la loi de 1921 ?

Malheureusement, la société civile organisée est très affaiblie, conséquence normale, de la désertion de la sphère publique par les citoyens, des répercussions des logiques d'austérité sur la culture et le social, de phénomènes comme une professionnalisation en partie inadéquate de l'Associatif et d'une tendance à la subordination vis-à-vis du pouvoir. Cet associatif a besoin d'un sursaut, d'un véritable réveil, de sortir de son rôle de palliatif.

Il y a manque de concertation et de structuration, de capacité à développer un plaidoyer commun et une action indépendante du politique.

La société a besoin d'un Associatif fort et synergique, en collaboration avec l'ensemble des acteurs sociétaux, mais en même temps le plus libre possible ; un Associatif qui s'organise et se professionnalise sans perdre son engagement et son militantisme ; un associatif qui soit instrument et un lieu de culture de la citoyenneté.

C'est pourquoi, malgré les obstacles, les crises, les incertitudes, Carrefour des Cultures a, tout au long de cette année 2023, poursuivi la réflexion, l'action et la co-construction avec les partenaires pour favoriser le plus possible le développement d'une telle sphère associative.

Finaliser la rédaction d'un Plaidoyer pour l'Associatif, assurer sa diffusion et le mettre en débat avec les différents acteurs concernés, tel est l'objectif que nous nous sommes assignés cette année pour, en 2024, faire campagne et élever une parole associative dans le double contexte électoral.

Introduction

L'évolution des dispositions légales, les particularités du nouveau contrat-programme en matière de thématiques et de leur mise en œuvre, l'augmentation de notre public, l'ouverture à de nouveaux partenariats, nous ont incité à repenser notre structuration et à procéder aux adaptations nécessaires pour mettre en mouvement nos objectifs, les actions qui en découlent et nos engagements qui nous lient aux publics, aux partenaires et aux exigences de la conjoncture.

C'est dans cet esprit que s'est inscrite notre campagne de cette année pour poursuivre le développement de notre projet et répondre adéquatement à son évolution.

Nous avons décidé de présenter ce rapport avec une articulation qui, d'entrée de jeu, souligne cette évolution et, en deuxième temps, dresse le bilan des activités réalisées dans les différents axes de notre projet global.

CdC : une évolution entre freins, limites et forces

Au niveau de la structure

Une assemblée générale extraordinaire de l'Asbl Carrefour des Cultures s'est tenue le 2 décembre 2022 au cours de laquelle des statuts adaptés au Code des Sociétés et des Associations ont été approuvés en vue d'une publication au journal officiel réalisée depuis. Cette assemblée a accueilli de nouveaux membres. Carrefour des Cultures a associé au sein de son AG un ancien membre d'une association partenaire qui a également rejoint l'organe de gestion, un ancien gestionnaire de grand compte d'une entreprise multinationale, un ancien membre de l'équipe permanente, un membre issu directement de notre public d'apprenant ainsi que deux jeunes filles répondant ainsi à notre volonté d'intégrer les jeunes dans notre réflexion et toute action développée dans notre projet. Par ailleurs, des pourparlers ont été ouverts avec la coordinatrice, membre du personnel, pour assurer une présence dans les organes de décision. Cette initiative répond à un besoin que nous avons affiché dans le projet « Associatif en Question » à savoir l'engagement de l'équipe permanente en-dehors de sa professionnalisation. Cette demande a été entérinée lors de l'AG statutaire du 16 juin 2023.

L'Assemblée générale est donc actuellement composée de 19 membres, l'organe de gestion (CA) est composé de huit membres paritairement répartis entre femmes et hommes. Le Bureau est composé de 4 personnes.

Le Bureau assure plus que jamais une présence quotidienne tant au sein de la structure qu'au sein des activités. Il est en lien continu et direct avec l'équipe permanente ce qui, apporte davantage d'efficacité et d'efficience et fait de la concertation un leitmotiv pour la construction des différentes lignes conductrices des projets et pour la réalisation de leurs objectifs.

Nous continuons à sensibiliser les administrateurs et les membres de l'AG pour assurer plus de présence et d'engagement dans les lignes directrices de l'association et lors des événements internes et publics organisés par l'Asbl. La complémentarité souhaitée entre Bureau, CA et Assemblée devrait s'accroître par une politique de

communication susceptible de tenir tous les membres informés de l'évolution de l'association et des espaces de réflexion collective réalisés au sein de notre structure.

Au niveau de l'équipe permanente

L'enquête qui a présidé à la rédaction du Plaidoyer pour l'Associatif a mis l'accent sur la professionnalisation et l'engagement. Cette enquête a été pensée et construite à partir de la réalité que vit l'Associatif et plus précisément celle vécue au sein de CdC

Comme nous avons pu le faire constater à chaque occasion, CdC est une initiative volontaire qui fait des vertus de l'Associatif un leitmotiv de toute action menée en interne ou développée en externe. Notre professionnalisation nous a dicté plusieurs règles qui nous obligent à mettre en place une cohabitation entre les dispositions de la loi du 3 juillet 78 et la philosophie et la nature du travail associatif. Notre équipe permanente n'a pas échappé à cette réalité. Elle éprouve, malgré un travail approfondi de préparation, des difficultés à intégrer le projet et ses contraintes pour s'en éloigner ou simplement en assurer le fonctionnement basique. Depuis que CdC a converti la grosse partie de son projet à l'Action sociale et notamment aux formations FLE, on constate un glissement vers l'occupation et le fonctionnement plutôt que l'implication, l'innovation et la co-construction pour un projet qui réponde aux objectifs assignés. Faut-il rappeler que le FLE, au début, a choisi le pseudonyme de FLECI pour intégrer la Citoyenneté et l'Interculturalité dans l'apprentissage du français.

On assiste aujourd'hui à une régression très marquée. Le « Nouveau SouffLE » devient davantage affaire de l'organe de gestion que de l'équipe permanente.

Les Matinées FLE vivent de la présence de la coordination et des opérateurs externes.

Par contre les Ateliers du Printemps, qui se sont ouverts initialement au public FLE, ont aujourd'hui une autonomie réelle au sein de l'axe de l'éducation permanente. Ces difficultés, ces obstacles vécus avec l'équipe permanente nous a menés à faire une première réflexion lors de l'AG de fin 2022 laquelle a sollicité le Bureau pour apporter des éléments de réponse adaptés voire envisager la réduction des formations FLE et de la politique de recrutement qui en découlent à savoir la réduction du nombre de participants et ipso facto de formatrices.

Au niveau du public

« Carrefour des cultures est une association qui se bat sur tous les fronts avec des moyens humains et financiers limités. Basant son action sur une réflexion intellectuelle abondante et renouvelée (revue « Pluricité ») elle agit dans un premier périmètre de proximité avec les primo-arrivants qu'elle tente de mettre en projet dans un second cercle pour agir in fine vers le grand public avec des productions ou des événements médiatiques et culturels. Elle mûrit des projets avec des groupes de travail volontaires ou ciblés mais elle s'investit également à un niveau plus macro, dans une stratégie institutionnelle ou de soutien et d'alliance avec la société civile. »
(Rapport d'inspection 2016)

Les solutions simplistes aux problèmes complexes trouvent un écho de plus en plus large dans un monde où les idéaux sociaux de la gauche et de liberté individuelle de la droite deviennent l'apanage formel de mouvements populistes voire d'une extrême-droite banalisée. Nos sociétés changent, se complexifient. Elles se divisent, dans le sillage de conflits politiques et moraux. Elles sont de plus en plus réflexives et indociles. La défiance s'accroît, L'individualisme est érigé en valeur et le drapeau de l'intérêt collectif est en berne.

Dans ce contexte, il est essentiel de fournir aux citoyens des clés de compréhension d'un monde qui se transforme, se globalise et qui parfois effraie. Il faut permettre à toutes et à tous, citoyens belges, européens ou étrangers, de développer un esprit critique capable de questionner les discours, les idées, les actes qui leur sont proposés, voire imposés. Le rôle de l'Éducation permanente et des associations qui la composent, ainsi que celui de la société civile en général, est primordial à cet égard.

Carrefour des Cultures s'inscrit dans cette démarche depuis sa création en 2004. À partir de ses spécificités CdC interroge, avec ses publics, les sociétés belges et étrangères. Au local comme au global, nous privilégions l'ouverture à l'Autre, le partage des richesses culturelles et intellectuelles, la participation à la construction d'un espace commun rassembleur, égalitaire et capable de porter haut les valeurs du progrès social et sociétal.

La construction permanente d'une société démocratique implique qu'elle permette à toutes les composantes de sa diversité, y compris l'ensemble de ses minorités, d'y

participer dans un esprit d'ouverture et de tolérance. L'approche interculturelle pratiquée au sein de CdC favorise la rencontre entre toutes les communautés dans cette optique de développement d'une citoyenneté à la fois une et plurielle. C'est ce que nous traduisons dans le slogan de CdC : « Des singularités pour une citoyenneté plurielle ».

Selon l'Agrément comme la Reconnaissance, notre public premier provient de l'immigration et des couches sociales défavorisées. Entre les contraintes de l'Action sociale et l'esprit de l'Education permanente, notre public s'essaie à œuvrer, chacun partir de ses spécificités, dans la construction de cette citoyenneté plurielle. Comme annoncé dans plusieurs rapports et écrits de CdC, on essaie, dans la mesure du possible, d'amoindrir la ligne de démarcation qui sépare la politique de l'immigration de la politique dans sa dimension la plus large, celle où tous les citoyens sont acteurs et artisans de la sphère publique, de ses développements et transformations. Il est clair que le public migrant de CdC a connu plusieurs évolutions identitaires et ce selon les différentes crises qui les a amenés à élire la Belgique comme nouveau pays d'accueil pour une nouvelle socialisation qui s'intéresse au local tout en restant habitée par les aléas et les difficultés de leur pays d'origine.

Par ailleurs un autre public, intitulé « public d'interpellation », qui rassemble la société civile organisée, le politique et d'autres acteurs, se trouve confronté à notre questionnement. C'est une manière de construire avec ce public des espaces de réflexion voire d'actions en commun. C'est aussi un public-cible de nos différentes expressions culturelles pour la réalisation d'activités.

En définitive notre public premier par excellence, primo-arrivant, ne cesse aujourd'hui d'augmenter. Plus de 200 personnes fréquentent les formations de Carrefour des Cultures, bénéficient de soutien dans ses différentes demandes et sollicitations, s'inscrivent aussi dans des projets liés à la citoyenneté, à la démocratie et à la diversité, le socle de toutes les actions menées par CdC.

Les actions de Carrefour des Cultures qui visent à développer une analyse critique de la société, à stimuler des initiatives collectives, à développer l'exercice de la citoyenneté active, à développer l'exercice des droits et les attitudes de responsabilisation ainsi que l'expression culturelle et la rencontre entre cultures s'efforcent, à l'échelle de son action, de produire des effets concrets sur la dynamique sociétale.

Ces effets sont significatifs à l'égard de celles et ceux qui constituent le public largement majoritaire de CdC, à savoir les personnes migrantes quel que soit leur statut à l'arrivée et d'où qu'elles viennent. Ce public, fragilisé par excellence, cherche, dans le contexte éminemment différent du pays d'accueil, une main-courante sur laquelle prendre appui pour y faire son premier bout de chemin ou pour aller de l'avant.

Il est évident que l'espace public aujourd'hui n'offre pas de lieux favorisant la rencontre, le dialogue et encore moins les démarches collectives. Le système dominant a su désolidariser l'individu de la chose publique et favoriser son repli. Activer des espaces qui invitent à sortir de cet état constitue un abri de jour pour celles et ceux qui marquent une résistance et aspirent au changement.

Aristote disait que l'être humain est un animal métaphysique social. Le priver du lien avec la collectivité ne peut qu'amoindrir sa force d'émancipation et par là même affaiblir celle de la collectivité.

Au niveau des partenariats (institutionnel et société civile organisée)

Entre décideurs de la chose publique et les acteurs de l'intérêt général, la société civile organisée et plus particulièrement l'Associatif, l'insuffisance du dialogue, de la concertation et de la co-construction reste une règle et une pratique déterminées par la politique de financement et de subvention.

Au départ de telles politiques naissent des relations de subordination basées sur des aspects comptables plutôt que sur une complémentarité qui plaide pour un renforcement des projets de société.

Ces logiques participent de manière directe et indirecte dans la financiarisation de l'intérêt général laquelle met en avant l'immédiateté et les répliques de circonstance plutôt qu'un projet qui se pense, se construit dans la durée et se projette dans le temps et l'espace.

Malheureusement le rapport entre le politique et l'Associatif reste cantonné dans ce logiciel qui consacre les règles du marché et l'individualisation des droits collectifs. D'ailleurs cette thématique a pris une place prépondérante dans le « Plaidoyer pour l'Associatif ». Elle a fait et fera l'objet de discussions et d'interpellations vers tous les acteurs concernés par la problématique.

Dans un tel contexte, CdC a continué à œuvrer pour un partenariat qui honore notre engagement, qui facilite la professionnalisation et qui suggère l'innovation et la transformation.

Concernant la Région Wallonne dans ses compétences liées à l'Action sociale, et plus précisément celles soutenues par le Décret relatif au parcours d'intégration, nous constatons que notre relation n'échappe pas à la logique précitée qui parle en terme de subvention et des chiffres y afférents plutôt que de l'esprit qui prédomine dans le Décret à savoir que le FLE, la FIC et l'Accompagnement se doivent de favoriser le processus d'intégration en vue de ce que la Région appelle de ses vœux, une société interculturelle.

Concernant le Décret portant sur le parcours d'intégration, son évolution voire sa modification, force est de constater que la concertation n'est pas l'élément prédominant. Cette relation basée uniquement sur la dimension quantitative ne suscite pas d'interrogation majeure si ce n'est au niveau du contrôle des chiffres et des lettres où le fait du Prince et une certaine bureaucratisation prend le pas sur le dialogue et la compréhension. Les subventions se suivent, se ressemblent restent dans la même logique comptable et ne prennent nullement en compte l'évaluation qualitative des actions entreprises. Rash en décembre suivi d'une proposition de subvention en avril complétée par le montant définitif de la subvention en automne nous versent dans l'incertitude pour la mise en œuvre du projet qualitativement et quantitativement notamment en matière de personnes-ressources mais aussi du public demandeur des formations et de l'accompagnement. Face à une telle situation seule une politique de crédit peut constituer une alternative de très court terme.

Pour l'année 2023, notre subvention s'est vue augmenter sensiblement et ce par référence aux formations FLE effectivement développées en 2022 et celles programmées pour 2023. La même logique a été d'application pour l'accompagnement social.

La Fédération Wallonie-Bruxelles, lors de la parenthèse pandémique, en matière d'Education permanente a marqué une volonté ferme de faciliter l'action associative en prolongeant le contrat- programme jusqu'à la fin 2023.

Les années 2022 et 2023 ont donc, pour notre association, constitué des années de transition entre deux plans quinquennaux, entre l'ancien et le nouveau.

Comme annoncé dans le Rapport de 2022, un temps considérable a été consacré à l'élaboration du Rapport Général d'Exécution en vue du contrat-programme 2024 – 2028.

Pour une lisibilité de nos thématiques, après une lecture critique de l'antérieur et dans un souci de clarifier nos objectifs et les étapes qui permettront de les atteindre, nous avons souhaité, après discussion avec l'inspection, nous recentrer et développer à l'avenir deux thématiques.

- *Pour un dialogue des peuples et des cultures*
- *Une citoyenneté active pour une égalité des droits.*

Dans les deux cas nous avons défini les enjeux, précisé les finalités et élaboré les objectifs et stratégies d'action 2024-2028 en veillant à permettre à notre public de concrétiser ces lignes de force avec une politique d'évaluation appropriée.

Malheureusement, nous avons accueilli l'année 2023 avec une décision inattendue de l'Inspection qui mettait en difficulté voire en péril nos objectifs. Notre demande d'extension a été refusée et, pire encore l'inspection a marqué sa volonté de nous déclasser au forfait inférieur. Les écarts constatés entre l'approche de l'inspection et celle de CdC aux niveaux qualitatif et quantitatif dénotent que la communication entre les deux parties a fait défaut.

Les conclusions du rapport ont également fait état d'une « porosité » entre notre action en Éducation permanente et celle développée en Action sociale.

Cette interaction nous la revendiquons à tel point que nous l'avons mentionnée explicitement dans le document d'attestation sur l'honneur transmis à l'inspection où nous nous référons à l'introduction de notre rapport 2019 page 5, libellé comme suit :

« Nous pouvons affirmer que Carrefour des Cultures structure et amplifie de manière continue le lien étroit entre éducation permanente et action sociale. Toutes les thématiques abordées lors des cours de Français Langue étrangère trouvent leur source dans l'Éducation permanente. La formation à la citoyenneté dispensée à Carrefour des Cultures répond entièrement au prescrit de l'Éducation permanente en favorisant une intégration citoyenne, soutenue par un esprit critique qui met au centre de son intérêt la

*chose publique dans ses dimensions sociale, économique,
culturelle et politique.*

*Il ne peut y avoir d'action sociale au sein de Carrefour des Cultures
qui ne réponde pas aux critères que nous venons de rappeler.*

*De la même manière toute l'équipe pédagogique qui encadre les
activités formatrices de l'action sociale s'imprègnent et appuient la
démarche d'éducation permanente présente au sein de Carrefour
des Cultures ».*

Nous ajoutons en page 6 :

*« La distinction entre la matière liée à l'action sociale et celle
portant sur l'Éducation permanente, quoi qu'elle ne devrait pas
tracer une ligne de démarcation rigide entre les deux pôles, est
appelée à faire l'objet d'un classement qui offre une clarté
susceptible de répondre à la fois à nos demandes et aux exigences
de nos partenaires financiers ».*

A vrai dire nous considérons cette interaction comme un atout et une valeur ajoutée pour l'action sociale comme pour l'éducation permanente.

C'est sur cette base que nous avons souhaité être entendus comme le propose le règlement en la matière. Cette rencontre avec les autorités compétentes a trouvé place le 22 février 2023. Il a fallu attendre le mois de novembre pour obtenir une réponse à notre démarche laquelle reconnaît l'action de Carrefour des Cultures dans le même forfait 5.1.

Il est clair que cette parenthèse confirme les difficultés relationnelles entre parties dont le projet associatif reste la première victime. Cette décision et la procédure entreprise a perturbé le bon déroulement du projet. Seule la phase de transition édictée par les responsables a amorti le choc et laissé la possibilité d'introduire, au travers d'un programme minimal, la mise en œuvre du programme 2024-2028 en mettant en avant la thématique de non-hiérarchisation des cultures (« Cultures toutes égales ») comme prémisses à nos actions sur les inégalités.

Carrefour des Cultures, nous le disions, a toujours plaidé pour réaffirmer le rôle majeur que jouent les corps intermédiaires ou pour le dire autrement la société civile organisée.

La société civile ne peut se constituer comme acteur de changement qu'à partir d'une organisation qui plaide la synergie de tous ses acteurs. Carrefour des cultures a toujours fait de cette évidence son fil d'Ariane pour la réussite de ses actions et l'élaboration constante de son plaidoyer. C'est notamment le cas lors de la réalisation de projets qui interpellent la société civile sur la nécessité des actions et des paroles communes tels que « Associatif en Question ».

Au sein de cette action, l'abrogation de la loi de 1921 a été l'élément déclencheur d'une synergie associative (CdC / Collectif 21 / CBCS/ Miroir Vagabond) pour interroger les décideurs sur cette législation qui estompe la frontière entre secteur marchand et non-marchand et met à mal le principe de la liberté associative consacré dans la loi suprême, la Constitution belge. L'occasion était propice pour questionner le monde associatif sur sa relation entre engagement et professionnalisation.

Aiguiser l'esprit critique des individus pour cultiver une citoyenneté active, interroger la responsabilité de la société civile organisée, interpellier les décideurs sur leurs choix et leur manière d'approcher la chose publique, relire le dispositif légal comme les règles de société et instiller s'il échet des évolutions dans le corpus législatif au travers de recommandations, tous ces éléments développés par Carrefour des Cultures depuis deux décennies sont susceptibles de contribuer à la transformation de la société.

Dans le même esprit, « Peuples & Cultures » et notamment dans sa nouvelle version « Pour un dialogue des peuples et des cultures » constitue un autre espace de réflexion et d'action pour susciter l'intérêt de l'Associatif à s'inscrire dans cet esprit de synergie et de complémentarité pour faire sens à la diversité des approches et à lui offrir des développements francs et solides contribuant ainsi à amoindrir les effets néfastes d'une poussée des extrêmes.

En conclusion notre ouverture sur la société civile doit continuer et rythmer toute nouvelle exploration et toutes nos actions futures au niveau local, régional voire fédéral.

Le processus du Plaidoyer pour l'Associatif soutenu par une politique communicationnelle, renforcé par les rencontres associant la réflexion à

l'interpellation, valorisant le dialogue des différents acteurs de la chose publique en est le parfait exemple et constitue une marque et une incitation pour renforcer la société civile organisée dans ses projets individuels et dans ses actions collectives.

2023 : transition et continuité

L'année 2023 a constitué une suite logique des différents développements réalisés dans l'axe de l'Action sociale et un deuxième prélude pour s'ouvrir sur un nouveau cycle du contrat programme en lien avec nos réflexions et nos actions portant sur l'Education permanente à déployer durant les cinq années à venir.

Les deux fronts ont été conçus et matérialisés dans une logique facilitant une interaction féconde et enrichissante des objectifs assignés à l'un comme à l'autre tout en mettant en avant les finalités du projet global de Carrefour des Cultures.

La thématique générique « Cultures toutes égales » a traversé ces deux axes et a rythmé le développement de toute réflexion, action et programmation.

Au-delà du cadre logique affecté à nos engagements aux pouvoirs subsidiant, à la Communauté comme à la Région, notre préoccupation pour l'Associatif est restée et reste un leitmotiv de notre champ matériel de mise en œuvre du projet.

Action Sociale

Formation et accompagnement

L'action sociale se développe dans le cadre du Décret portant sur le parcours d'intégration, ses modifications et les dispositions et textes qui en découlent notamment la circulaire du 28 janvier 2019.

Elle se déploie à partir de l'agrément accordé à CdC en qualité d'Initiative locale d'intégration (ILI agréé).

Elle se matérialise annuellement sur base de la demande adressée à la région wallonne, et se réajuste selon l'Arrêté signifié par les décideurs en matière de subventionnement.

De ces textes légaux et ces Arrêtés naissent un ensemble d'obligations et d'engagements que Carrefour des cultures est censé honorer tout en mettant en avant les fondamentaux et les objectifs qui animent son action globale.

1. Français langue étrangère Citoyenneté Interculturalité (FLECI)

Les formations FLE 2023 se déclinent, de concert avec le Vademecum, en deux séances ordinaires, quatre séances de vacances et une séance spéciale. Le total d'heures sollicitées près de la Région en vue de la subvention dans le cadre de ILL agréé est de 3168 heures.

Neuf espaces sont activés dont six groupes de niveau A1, deux groupes de niveau A2 et un dernier de niveau B1.

Cinq formatrices sont chargées de dispenser ces formations chacune selon son temps de travail et ses obligations contractuelles.

Ce processus est accompagné par la coordonnatrice. De ce fait, outre l'évaluation du projet planifiée, l'évaluation des formatrices est réalisée par la coordination selon les critères et le calendrier confectionné préalablement par ses soins et ce en concertation avec le Bureau.

La gestion et l'administration quotidiennes du projet et les démarches individuelles comme collectives qui en découlent doivent faire l'objet d'une communication structurée entre les formatrices et la coordinatrice d'une part et d'autre part entre la coordinatrice et le Bureau. A cet égard, les demandes de congé et les absences de circonstance doivent s'inscrire dans cette logique.

Nous avons eu l'occasion, lors de la dernière évaluation, d'annoncer une nouvelle structuration/articulation des formations qui s'est faite jour fin 2022. Nous avons manifesté notre volonté de la poursuivre et de la matérialiser jusqu'à la fin de l'année civile 2023 qui a constitué un laboratoire pour mesurer les forces et limites de ce mode opérationnel.

Ainsi FLECI version 2023 s'est organisé sur base de l'année civile et de l'année académique, d'une part pour répondre aux exigences réglementaires en matière de subvention, et d'autre part pour être en harmonie avec le rythme scolaire tel que proposé dans d'autres types d'enseignement.

Nos formations FLE se sont articulées autour de sessions ordinaires, de sessions de vacances et d'une session extraordinaire. Chacune répond aux objectifs qui lui sont fixés.

En ce qui concerne les sessions ordinaires, nous avons réalisé deux modules qui se sont étendus sur huit mois entrecoupés par les périodes de vacances, et avons activé neuf groupes portant sur les niveaux A1, A2 et B1.

Pour les sessions de vacances, quatre modules ont été matérialisés. Nous avons opté pour deux niveaux : débutants et intermédiaires et avons accueilli 9 groupes.

Enfin, la session extraordinaire s'organise sur sept semaines. L'objectif est d'approfondir les thématiques développées lors des sessions ordinaires aux différents niveaux, pédagogique, linguistique et réflexif. Elles se clôturent par un test d'évaluation des acquis pour repositionner les participants dans les futures inscriptions.

Les tests de de positionnement, complétés par les tests d'évaluation, restent un élément axial pour la mise en œuvre de cette articulation. Ils déterminent notre nombre de groupes et les niveaux à proposer. Ces tests se réalisent en face à face. L'année 2023 a constitué un laboratoire pour expérimenter cette nouvelle articulation voire une première base pour l'affiner et la pérenniser.

Comme indiqué ci-dessus, notre projet pédagogique et notamment sa planification sont organisés sur base du calendrier académique. Dès lors aucune modification ne sera à l'ordre du jour jusqu'à la fin de l'année académique que ce soit en en termes de nombre de groupes ou de niveaux. Sauf évaluation contraire en fin d'année académique 2023-2024 c'est également cette même structuration qui serait d'application jusqu'à la fin de l'année civile.

Groupe	du .../... au .../...	Nombre de participants en moyenne	Niveau (1)	Nombre d'heures / semaine	Nombre total d'heures de formation par groupe
Groupe 1	du 09/01 au 27/04	12	A1	12,00	157*
Groupe 2	du 09/01 au 27/04	10	A1	12,00	121*
Groupe 3	du 09/01 au 27/04	10	A1	12,00	160*
Groupe 4	du 09/01 au 17/01	10	A1	9,00	18,00
Groupe 5	du 06/03 au 27/04	7	A1	9,00	67*
Groupe 6	du 09/01 au 27/04	12	A1	9,00	124*
Groupe 7	du 09/01 au 27/04	10	A1	9,00	124*
Groupe 8	du 09/01 au 27/04	10	A2	9,00	121*
Groupe 9	du 09/01 au 27/04	10	A2	9,00	120*
Groupe 10	du 09/01 au 27/04	13	B1	9,00	120*
groupe 11	du 12/05 au 23/06	7	A1	9,00	45,00
groupe 12	du 12/05 au 23/06	10	A1	9,00	45,00
groupe 13	du 12/05 au 23/06	11	A1/A2	9,00	44,00
groupe 14	du 12/05 au 23/06	9	A1/A2	9,00	48,00
groupe 15	du 04/09 au 30/11	12	A1	9,00	101*
groupe 16	du 04/09 au 30/11	11	A1	9,00	101*
groupe 17	du 04/09 au 30/11	6	A1	9,00	101*

groupe 18	du 04/09 au 30/11	12	A1	9,00	98*
groupe 19	du 04/09 au 30/11	10	A1	9,00	98*
groupe 20	du 13/11 au 30/11	10	A1	9,00	29*
groupe 21	du 04/09 au 30/11	10	A2	9,00	101*
groupe 22	du 04/09 au 30/11	8	A2	9,00	97*
groupe 23	du 04/09 au 30/11	10	B1/B2	9,00	101*
groupe 24	du 20/02 au 02/03	10	A1	9,00	18,00
groupe 25	du 20/02 au 02/03	7	A1	9,00	18,00
groupe 26	du 02/05 au 11/05	8	A1	9,00	18,00
groupe 27	du 02/05 au 11/05	5	A2	9,00	15,00
groupe 28	du 10/07 au 24/08	11	A1	9,00	60,00
groupe 29	du 10/07 au 24/08	8	A2	9,00	57,00
groupe 30	du 10/07 au 24/08	7	A2	9,00	48,00
groupe 31	du 23/10 au 31/10	8	A1	9,00	18,00
groupe 32	du 23/10 au 31/10	9	A1	9,00	15,00
groupe 33	du 04/12 au 21/12	11	A1	9,00	27,00
groupe 34	du 04/12 au 21/12	10	A1	9,00	27,00
groupe 35	du 04/12 au 21/12	6	A1	9,00	27,00
groupe 36	du 04/12 au 21/12	11	A1	9,00	27,00
groupe 37	du 04/12 au 21/12	7	A1	9,00	24,00
groupe 38	du 04/12 au 21/12	7	A1	9,00	24,00
groupe 39	du 04/12 au 21/12	11	A2	9,00	27,00
groupe 40	du 04/12 au 21/12	7	A2	9,00	24,00
groupe 41	du 04/12 au 21/12	12	B1/B2	9,00	27,00

2. Formation à l'intégration citoyenne

Comme annoncé dans l'évaluation portant sur l'année 2022, nous avons programmé six modules dans le cadre de nos formations FIC qui s'étendent entre février et décembre 2023, et ce en adéquation avec le calendrier scolaire. Nous avons réalisé les modules de Carnaval, de Pâques, d'Eté 1, d'Eté 2 et de Toussaint et de Noël. Notre volonté est de stabiliser notre offre et répondre adéquatement aux exigences de la demande en la matière.

Ainsi, en relation avec les actions prévisionnelles annoncées dans notre demande, nos objectifs quantitatifs sont atteints : nous avons accueillis cinquante-huit participants provenant de vingt-trois origines culturelles, avons dispensé trois cent soixante heures et avons fait de la diversité du public une base pour approcher la citoyenneté dans ses dimensions globales et locales.

En ce qui concerne l'approche qualitative et les objectifs qui en découlent, notre priorité a résidé dans la structuration et l'actualisation du support pédagogique pour mieux répondre aux préoccupations et aux besoins respectifs des participants comme ceux des formateurs. Ce support, dit « Manuel » a été mis à disposition de chaque participant dès la première heure de la formation.

Dans le même sens, les entretiens préliminaires réalisés individuellement à la veille des modules, conçus initialement pour veiller à répondre aux exigences linguistiques-niveau A2 dans les autres compétences- ont fait l'objet d'une nouvelle structuration susceptible de faciliter l'amorce de la formation, de se familiariser avec les attentes du public face aux objectifs qui sont assignés à cet espace de formation et d'explorer ensemble des nouvelles pistes et des thématiques inexploitées. Une telle entreprise nécessite un temps suffisant pour valoriser au mieux ces échanges dans le déroulé de la formation ce qui, sans aucun doute, ne peut que l'impacter positivement.

Notre volonté est de continuer à œuvrer ensemble pour contrecarrer cette logique qui réduit la FIC à une simple démarche administrative ou de circonstance, et de rencontrer une motivation qui incite à l'information, à la réflexion en commun pour interroger la citoyenneté afin de mieux s'impliquer dans la vie de la Cité, dans la chose publique. C'est dans cette perspective que notre action s'inscrira en 2024.

Groupe	du .../... au .../...	Nombre de participants en moyenne	Niveau (AOC, FIC)	Nombre d'heures /semaine	Nombre total d'heures de formation par groupe
Groupe 1	du 20.02 au 03.03	12	FIC	30,00	60,00
Groupe 2	du 02.05 au 15.05	12	FIC	30,00	60,00
Groupe 3	du 26.06 au 07.07	9	FIC	30,00	60,00
Groupe 4	du 28.08 au 08.09	10	FIC	30,00	60,00
Groupe 5	du 23.10 au 06.11	6	FIC	30,00	60,00
Groupe 6	du 04.12 au 15.12	9	FIC	30,00	60,00

3. Accompagnement sociojuridique

L'espace accompagnement sociojuridique est accessible au grand public quatre jours par semaine selon un calendrier qui prend en considération le contrat de travail de la ou des personnes affectées à la gestion et à la mise en œuvre de cet espace.

L'accompagnement sociojuridique s'est articulé pour cette année 2023 autour des permanences préprogrammées, des entrevues sur rendez-vous et des urgences ponctuelles. Nous avons toutefois dû arrêter la quatrième permanence entre le mois de mars et la mi-septembre dans l'attente de la confirmation du montant complet de la subvention.

Cette articulation s'est vue renforcée au dernier trimestre en engageant une deuxième personne ce que la signification de l'arrêté de subvention dont nous avons fait l'objet a finalement permis.

Il est clair qu'une telle situation offre une impulsion nouvelle favorisant une dynamique susceptible de répondre adéquatement à l'étendue de notre politique, de nos objectifs et de nos perspectives en matière d'accompagnement des personnes fragilisées. A cet égard, seule la culture de l'effort et la qualité de la démarche restent les armes solides pour répondre au mieux aux attentes des uns et contrecarrer les obstacles des autres.

Cette année 2023 a été dominée par la thématique du logement et par une prédominance ukrainienne. Il est notoire que la politique d'accueil, soutenue initialement par le volontarisme et la générosité en matière du logement, n'a pas perduré longtemps et a précipité un nombre conséquent des exilés ukrainien dans la difficulté de l'abri et du domicile. Les dossiers ouverts autour de cette problématique ont connu une augmentation sensible.

Dans le même esprit nous avons activé des espaces d'accompagnement collectif destinés à nos publics de formations en FLE. Sous forme de séances d'information, ces espaces ont constitué une antichambre d'un accompagnement individuel structuré et une source pour établir un cadastre des types de problèmes les plus répandus dans chaque champ de nos interventions.

En somme, nous avons honoré nos engagements à l'égard du pouvoir subsidiant et avons cultivé et mis en œuvre une politique d'accompagnement susceptible de répondre aux demandes d'un ensemble d'hommes et de femmes de toutes origines culturelles et sociales tout en croisant nos objectifs avec l'esprit et prescrit du Décret. Plus d'un millier d'heures a été consacré à cette mission.

Accompagnement Social	Nombre
Nombre de permanences par semaine	3 ou 4 (*)
Nombre d'heures de permanence par semaine	9h ou 12h (**)
Nombre d'heures de permanence sur l'année	471h
Nombre de dossiers « ouverts » (depuis le 01/01/23)	104
Nombre d'entrevues réalisées (depuis le 01/01/23)	532
Nombre de personnes accompagnées (depuis le 01/01/23)	237

(*) : Du 16.01 au 03.03.2023 et du 11.09 au 21.12.2023 le nombre de permanences était de 4/semaine

(**) : Du 16.01 au 03.03.2023 et du 11.09 au 21.12.2023 le nombre d'heures était de 12h/semaine

Problématique les plus fréquentes	Accompagnement social
Séjour et nationalité	
Emploi et formation socioprofessionnelle	
Aide sociale (RIS, CAMU...)	
Logement	
Droit de famille	
Scolarité des enfants	
Equivalence des diplômes	
Volets de sécurité sociale	

Types d'accompagnements effectués

Traitement et suivi des dossiers

Soutien administratif

Guidance et orientation

Accompagnement en présentiel près des institutions et organismes compétents

Médiation

Traduction et interprétariat

Accompagnement collectif près du public de nos formations

Education permanente

L'année 2023 a constitué également une antichambre pour le contrat-programme 2024-2028 qui nous lie avec la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du Décret portant sur la reconnaissance dans le champ de l'Education permanente.

A cet égard, les thématiques développées conjuguent le passif du contrat-programme précédant et les projections significatives dans le Rapport Général d'exécution.

Faut-il rappeler que les tensions et les incompréhensions avec l'inspection conjugués avec la longue attente de la décision de la ministre portant sur la poursuite de notre reconnaissance pour les cinq années à venir ont affecté notre ambition et notre volonté d'entreprendre. La lourdeur d'une telle situation et l'anxiété qui en découle ne se sont pas constitués comme frein ou prétexte pour honorer nos différents engagements et actions que nous avons programmées pour clore un cycle et introduire voire entamer nouveau contrat programme 2024-2028 comme annoncé à nos partenaires et à nos publics.

Cette année, comme signifié dans le dernier rapport, la problématique de l'Associatif a occupé une place importante dans les différents développements de nos projets, une manière de poursuivre le processus qui nous amène à l'échéance électorale de 2024.

Cinéma des Cultures, processus et événement grand public annuel de CdC a constitué un observatoire pour mesurer la mise en œuvre de la thématique, à savoir les inégalités. Le concept de non-hiérarchisation des cultures que nous avons traduit par « Cultures toutes égales » a traversé toute la programmation de la 14^e édition de Cinéma des Cultures, des Matinées comme des projections en soirée.

Les Ateliers du printemps ont mis en scène cette même thématique des cultures toutes égales célébrant ainsi la troisième édition de ce projet qui constitue un axe très important pour l'interaction entre Action sociale et Education permanente.

Enfin, les publications à l'instar des autres années ont accompagné les différentes activités et actions, Pluricité, Nouveau SouffLE et les carnets ont été au programme de cette campagne 2023.

Faut-il rappeler que la parenthèse pandémique a établi une césure de deux années entre la succession normale des contrats-programmes. Ces deux années furent donc une période de transition et toute transition est sujette à des fluctuations, des imprévus et aux contraintes qui en découlent.

1. TRIBUNE ASSOCIATIVE

PLAIDOYER POUR L'ASSOCIATIF

Les rétroactes Rappel des faits

Le 1^{er} mai 2019, la loi de 1921 sur les Asbl a été abrogée au profit du Code des Sociétés et Associations (CSA). Les craintes soulevées par cette décision ont suscité une vague de questionnements. C'est ce qui a motivé et fait émerger plusieurs initiatives favorisant la mise en place d'un processus de réflexion critique sur le rôle, la place et l'avenir du secteur associatif.

Où en sommes-nous aujourd'hui de ce qui a fait l'essence de l'engagement associatif ? Comment cet engagement a-t-il évolué, quelle est son histoire ? La volonté d'être acteur de transformation sociale est-elle partagée par toutes et tous au sein du monde associatif ? La professionnalisation de ce secteur, en en faisant une activité économique, a-t-elle conduit les associations à devenir moins combatives ?

Telles sont les questions qui ont été abordées individuellement ou collectivement dans plusieurs numéros successifs de la revue Pluricité. Toutes ces publications ont permis de nombreux échanges avec des associations qui partagent la même préoccupation et plus particulièrement le Collectif 21, le Conseil Bruxellois de coordination sociopolitique et le Miroir Vagabond. C'est ainsi que, conjointement, nous avons choisi de réaliser une enquête intitulée « L'associatif entre engagement et professionnalisation » sous forme d'un questionnaire diffusé massivement parmi les acteurs du non-marchand.

Cette initiative a constitué le fer de lance de notre partenariat et de notre processus.

Lancée le 19 août 2021 auprès d'un millier d'associations des secteurs de l'éducation permanente, de la jeunesse, des services sociaux généraux, de l'aide à

domicile, des services d'accueil et soins à domicile, des maisons médicales, des centres de planning familial, des services de santé mentale et de toxicomanie, des soins palliatifs, de médiation de dettes, de cohésion sociale et d'intégration des personnes, de télé-accueil et des centres culturels, l'enquête a recueilli 108 réponses aux questions quantitatives et qualitatives sur l'engagement, la professionnalisation et le rapport entre les deux.

Dans le même temps, plusieurs actions ont été entreprises : réalisation du film « Hypothèses 2121 » et publication du livre « 100 ans d'Associatif en Belgique. Et demain ? » ainsi que de plusieurs numéros de Pluricité.

Lors d'une journée organisée par le Collectif 21 au Petit Théâtre Mercelis à Ixelles, une première projection du film « Hypothèses 2121 », suivie de plusieurs panels de discussion, a sensibilisé le public présent au devenir de l'Associatif, a évoqué l'enquête réalisée et a informé sur la tenue d'une journée ouverte de présentation détaillée de ses résultats et de leur exploitation sous la forme d'un cahier de revendication.

Ainsi les associations ont-elles été invitées le 24 mars 2022 au séminaire organisé dans les locaux de la Bourse de Namur, Place d'Armes et intitulé « Identité, synergie, engagement et professionnalisation – Vers une réflexion en commun ». La plénière et les rapports de trois groupes de travail ont facilité l'élaboration d'une première mouture de ce qu'il est depuis lors convenu d'appeler « Le Plaidoyer pour l'Associatif ».

Une deuxième rencontre de réflexion collective a eu lieu le 16 novembre 2022 au Quai 22 à Namur, un autre espace-temps pour amorcer la rédaction finale du plaidoyer et sa mise en mouvement.

La journée s'est achevée sur le mandat donné au groupe porteur pour rédiger une version du Plaidoyer pour l'Associatif qui intègre les très nombreuses considérations émises par les participants sur les 28 propositions qui ont fait l'objet d'un vote de priorisation.

Processus et articulation

De ce fait le processus s'est articulé en 2023 en 3 temps :

Un temps pour la finalisation du plaidoyer, un temps pour la diffusion vers le politique, la société civile organisée et tout citoyen actif dans la chose publique ainsi

que pour les entretiens avec les destinataires du Plaidoyer et un dernier temps pour la préparation des espaces de réflexion élargis programmés à l'occasion de l'échéance électorale du 9 juin.

Premier temps

Lors de la journée associative du 16 novembre 2022 au Quai 22 qui concluait notre rapport 2022, les nombreux éléments du plaidoyer, débattus et répartis au sein de quatre thématiques à savoir « Liberté associative », « Engagement et projet associatif », « Associatif et marchandisation » et enfin « Associatif et pouvoirs publics », ont été ordonnés par ordre d'importance sur la base d'un mécanisme de vote approuvé à l'unanimité du plus plébiscité avec 76 votes à zéro suffrage.

Dès après la trêve des confiseurs, les éléments du plaidoyer ont, par thématique, fait l'objet d'un travail d'élimination des doublons et de synthétisation des différents arguments pour aboutir à une note de travail largement débattue lors de la réunion du groupe porteur le 1 février 2023 à Namur.

Une deuxième version, incluant les éléments introductifs, de contextualisation et de définition des publics du Plaidoyer pour l'Associatif a fait l'objet d'amendements lors de plusieurs réunions le 6 février, le 9 mars, le 4 avril et le 14 avril en vue de soumettre un document « finalisé » aux associations invitées à participer à une réunion large le 27 avril après-midi à Namur.

La première partie de cette réunion a engrangé divers amendements au texte proposé avant approbation. La deuxième partie a présenté un calendrier de mise en œuvre de la diffusion, défense et illustration du plaidoyer dans la perspective des échéances électorales de 2024.

Le « Plaidoyer pour l'Associatif », dans sa version définitive mise en page, a été présenté lors de l'Assemblée générale du Collectif 21 à la Maison du Livre de Saint-Gilles le 16 mai.

Deuxième temps

Les associations ayant participé à l'enquête « Engagement et professionnalisation » ont été les premières à recevoir le Plaidoyer. Dans la foulée, CdC, appuyé par le groupe porteur a immédiatement mis en œuvre une campagne de communication du Plaidoyer auprès des politiques assortie de demandes de rencontres.

Le 14 juin un premier mailing destiné aux députés wallons, communautaires et fédéraux francophones a été suivi, le 16 juin, par un envoi aux membres des gouvernements Wallon, Communautaire et Fédéral. Les premières dates de rencontres convenues ont été préparées par une réunion du groupe porteur le 3 juillet.

A l'issue de ces réunions, et dans la perspective des Tables rondes et de prochaines publications, un Guide d'entretien pour les associations et un autre pour les politiques ont été élaborés pour permettre d'engranger des contributions écrites. Début octobre le Plaidoyer a été adressé aux Présidents de partis et à leurs bureaux d'études respectifs.

Troisième temps

Le groupe porteur a choisi d'activer des espaces de réflexion et de confrontation d'idées face aux thématiques mises en avant par le Plaidoyer pour l'Associatif.

Il s'agit d'organiser des espaces de réflexion élargie décentralisés associant le politique provenant des différentes sphères du pouvoir (mandatés sortants comme candidats), la société civile organisée et les citoyens.

Ce temps réservé à ces espaces de réflexion élargie s'est développé en deux phases. Une phase de communication, de concertation et de préparation et une deuxième de réalisation pratique. Seule la première phase a connu sa matérialisation en cette année 2023.

L'objectif étant de Permettre l'interpellation des représentants des différentes formations politiques sur les quatre principales thématiques du Plaidoyer à savoir :

- . La liberté associative
- . Relation entre associatif et décideurs politiques
- . La politique de financement
- . Projet associatif et Administration

Et de

- Promouvoir la transposition du Plaidoyer pour l'Associatif dans les résolutions des partis notamment lors de la mise en œuvre des accords de majorité
- Faciliter l'élaboration d'un texte - cadre consacrant la spécificité associative comme acteur du non-marchand et précisant la nature de ses relations avec les décideurs.

- Repenser les collaborations entre le politique et l'associatif pour donner plus d'efficacité et d'efficience à leur complémentarité et à leurs engagements face à la chose publique.

Première phase

Communication, concertation et élaboration

Les entrevues réalisées auprès des politiques et du tissu associatif ont constitué le fer de lance et une base première pour doter cet espace réflexif d'une forme, d'un contenu et d'un calendrier concertés.

Cette première approche et procédé se sont vus complétés par l'élaboration d'un guide d'entretien portant sur les différents items du plaidoyer. L'objectif étant de solliciter les intéressés à réaliser des contributions écrites lesquelles feront l'objet d'une publication ultérieure et surtout faciliteront une lecture et une synthèse comparatives des regards des uns et des autres sur l'étendue des thèmes et des revendications mis en exergue par le Plaidoyer pour l'associatif.

Le guide d'entretien a concerné les quatre thématiques et a proposé des questions spécifiques à chacune d'elles. Nous vous les présentons séparément ci-dessous.

Liberté associative

Le nouveau cadre du Code des Sociétés et des Associations affecte-t-il la liberté associative voire perturbe-t-il son action comme acteur de l'intérêt général ?

Quelles frontières tracer entre le monde marchand et le non-marchand quand il s'agit de l'action associative ou de toute action privée d'intérêt général ?

Comment consacrer la spécificité de l'Associatif dans un cadre concerté entre les associations et les décideurs politiques ?

Acteurs associatifs et décideurs politiques, un partenariat complémentaire solidaire pour une co-construction des politiques publiques

Quelle lecture faites-vous aujourd'hui sur la nature des relations entre Associatif et décideurs de la Chose Publique ?

Ces relations peuvent-elles être optimisées ? Dans votre formation politique, dans votre action au quotidien, développez-vous un discours et une pratique susceptible de donner sens à une véritable optimisation, œuvre commune des décideurs et de l'Associatif ?

Associatif et décideurs politiques quelle co-construction pour l'intérêt général ?

La volonté de l'Associatif de se constituer comme acteur de transformation sociale est-elle partagée par les décideurs politiques ?

Le financement structurel plutôt que les appels à projets

Quelle lecture faites-vous des politiques de subventionnement mises en application ?

Quelles propositions faites-vous pour une politique de subventionnement adaptée au rôle de l'Associatif en sa qualité de corps intermédiaire capable d'accompagner les transformations de société ?

Projet associatif et Administration : vers un allègement administratif

Comment repenser une politique de contrôle qui associe acteurs associatifs et Administration ?

Comment mettre en avant les objectifs associatifs dans des politiques d'évaluation limitant les contraintes administratives ?

Les entretiens réalisés ont favorisé l'ouverture sur les acteurs associatifs susceptibles de se constituer comme partenaires à part entière de l'organisation de ces espaces réflexifs. De ce fait les conclusions des différentes rencontres et conversations ont suggéré la décentralisation et ont choisi Bruxelles, Liège et Namur comme lieux de réalisation de ces espaces réflexifs.

L'organisation de ces espaces, programmés en 2024, a débuté par une réunion des partenaires pressentis pour la co-organisation de la Table Ronde Bruxelles-BW le 6 décembre 2023 au CBAI. Elle a réuni le Collectif 21, la Fesefa, le CBCS, le CBAI et CdC. La date du 24 avril 2024 a été fixée pour cette table ronde.

A Liège deux partenaires (Les Grignoux et la Fédération des Maisons de jeunes) rejoints par l'Association C-Paje, ont proposé la tenue d'une première réunion de préparation le 9 janvier 2024.

Cependant, le Miroir Vagabond a décliné la co-organisation d'une table ronde en province de Luxembourg. CdC a donc choisi de porter l'organisation d'une Table Ronde Namur-Luxembourg avec une ouverture sur les associations hennuyères.

En ce qui concerne le calendrier, et de concert avec l'échéance électorale, les mois d'avril et mai 2024 ont été choisis pour offrir à ces espaces de réflexion plus d'audience et de participation. Ainsi le premier semestre de 2024 sera propice pour mener une campagne de communication vers le tissu associatif, pour finaliser les partenariats, pour suggérer les formules et déroulés propres à chacun de ces espaces et pour inviter les représentants politiques et de l'Associatif comme personnes-ressource et témoins pour lire ensemble les composantes du plaidoyer et analyser les revendications qui s'y rapportent.

2. CINEMA DES CULTURES

Enjeux

Cinéma de Cultures a célébré en cette année 2023 sa quatorzième édition mettant en avant l'égalité des Cultures tout en interpellant la société et ses composantes sur les risques de toute hiérarchisation entre les peuples et les cultures.

« Cultures toutes égales » est l'intitulé générique que cette édition a choisi pour questionner et introduire la thématique portant sur les inégalités que nous proposons dans le cadre du contrat programme 2024-2028.

Fidèle à ses fondamentaux et à ses objectifs initiaux, cette édition a constitué, une fois encore, une occasion de s'ouvrir sur la société et d'offrir la possibilité de se rencontrer, de dialoguer et de cultiver des interactions qui font émerger un imaginaire collectif susceptible de faire croître les approches et les apports de toutes ses singularités qui composent la sphère publique.

Objectifs

Le projet « Cinéma des Cultures » vise à offrir plus de visibilité aux réflexions et actions, aux projets et activités, aux orientations et visées que développe Carrefour des cultures dans son quotidien avec son public et ses partenaires. Dans une démarche qui associe la logique du processus à la dimension événementielle, le projet construit des ponts entre le public de CdC, participant et porteur qui cultive une réflexion en interne, et un grand public invité à la ressource, à l'alimenter voire à l'annoter.

Dans le même esprit, cet espace « Grand public » s'ouvre aux différentes communautés ainsi qu'aux associations qui œuvrent pour le débat de société et pour ses transformations et pour faire sens à l'adéquation entre l'égalité et la diversité. Il se veut aussi un moyen pour quitter les schémas réducteurs et pour renforcer le rôle déterminant que peut jouer le dialogue interculturel sur le plan de

la cohésion sociale, de la solidarité, et de l'implication citoyenne dans la chose publique et dans le développement de l'intelligence collective

Ainsi, cette édition vise à

- Introduire la thématique portant sur les inégalités et élire la culture comme laboratoire pour observer et mesurer ces disparités et interroger les croyances des uns et les convictions des autres sur le bien-être culturel et son impact sur l'humain, ses aspirations son évolution et son rapport à l'altérité culturelle ;
- Stimuler les membres des différentes communautés à s'investir davantage dans l'espace public et à penser davantage les enjeux sociétaux, en partant des thèmes abordés par les films en lien avec une ou plusieurs de ces communautés – et les débats liés à ceux-ci ;
- Promouvoir et soutenir les cinémas d'auteur de l'ensemble des cultures ;
- Réaliser des animations répondant aux besoins de publics spécifiques, tels que ceux qui sont dans le parcours d'intégration.

Articulation

Cinéma des Cultures pour cette année 2023 s'est matérialisé en deux espaces : les Matinées et les Soirées découverte.

Les Matinées

Les Matinées continuent à occuper une place centrale au sein de cette édition, créant ainsi une passerelle entre le parcours de l'intégration, les développements sociaux, culturels voire politiques et les mystères d'un média tel que le cinéma. La thématique proposée pour cette édition a traversé toutes les réflexions et les réalisations programmées dans cet espace.

Cette quatorzième édition a choisi de mettre en lumière et en question la problématique de la hiérarchisation des cultures et de son impact sur leurs interactions culturelles.

Comme annoncé dans le rapport 2022, nous avons affiché une vive volonté d'impliquer le public dans la mise en mouvement du projet et assurer sa participation comme un acteur à part entière dans la programmation de chaque édition. De ce fait cette édition s'est matérialisée à cheval sur deux années, et ce de l'automne 2022 au printemps 2023. La première période a été dédiée à la programmation et la seconde à la réalisation proprement dit.

Programmation

La phase de la programmation s'est étendue entre octobre et décembre 2022, et s'est articulée autour de deux phases.

Entre processus et évènement, une réflexion et une construction se sont développées initialement en interne et se sont élargies en deuxième temps vers le grand public pour doter cette programmation d'une légitimité facilitatrice de la mise en œuvre de toutes les activités et animations proposées pour cette édition.

Cette partie de programmation a déjà fait l'objet d'une lecture, d'évaluation et de conclusions dans le rapport de 2022.

Réalisation

L'articulation des Matinées de la 14^e édition s'est réalisée en quatre étapes : Comme annoncé la programmation et la sélection des films de la 14^e édition ont été réalisées en 2022.

En 2023, nous avons connu, pour ces Matinées, un temps d'animation en amont, un temps de projection, un temps de programmation de la 15^e édition et, enfin, un temps « Grand Public » pour la cérémonie de sélection des films qui a eu lieu le 27 novembre 2023. Nous revenons ci-après sur cette programmation.

LES ANIMATIONS EN AMONT

Afin de préparer le public aux projections, Carrefour des Cultures propose aux opérateurs qui le souhaitent de réaliser des animations, auprès de leur public et dans leurs locaux, préparatoires à la projection du film qu'ils auront choisi. Les opérateurs qui choisissent de réaliser eux-mêmes une préparation à la projection sont invités à s'appuyer pour ce faire sur les deux versions du carnet qui sont mises à leur disposition : version pour les opérateurs et version pour leur public.

Les animations en amont ont été matérialisées entre le 30 mars et le 20 avril 2023. Dix séances ont été réalisées près des partenaires et leurs publics.

LES PROJECTIONS

De concert avec le processus portant sur la sélection, deux films ont été projetés en matinée au Cinéma Quai 22, rue du Séminaire 22 à Namur les 24, 25, 26, 27 avril à partir de 9h. selon les choix émis par les participants, les films « Samba » comme « Il a déjà tes yeux » ont été présentés trois fois pour le premier et une fois pour le second.

Cette phase de projections a été également nourrie par les échanges et les débats à partir d'une animation confectionnée par Carrefour des Cultures en concertation avec les partenaires. Il est clair que cette animation a mis en exergue les contenus déployés dans les phases précédentes.

Cinéma des cultures 2023 (14 ^{ème} édition) Animation en amont	
Nombre de séances	10
Nombre de partenaires	6
Nombre total de publics	117
Nombre d'heures	30

Projections	
Nombre de séances	4
Nombre de partenaires	8
Nombre total de publics	234
Nombre d'heures	12

LES EVALUATIONS

Deux formulaires d'évaluation sont mis à disposition dans le carnet. Un formulaire destiné aux opérateurs partenaires et un formulaire destiné aux participants respectivement dans la version du cahier pédagogique qui leur est destinée.

Les divers regards et appréciations ont fait l'objet d'une synthèse laquelle a constitué une base pour une évaluation en interne suivie d'une deuxième ouverte aux partenaires.

Soirées découvertes et débats

Depuis sa création Carrefour des Cultures prône le dialogue des cultures mais force nous est de constater que ce dialogue est mis à mal par un ensemble de facteurs parmi lesquels la hiérarchisation de ces cultures. Il nous a donc paru essentiel d'intégrer cette problématique dans nos projets, réflexions et actions. Cinéma des cultures constitue un espace-projet fertile pour mettre en interrogation cette hiérarchisation et éclairer le chemin le plus indiqué pour rencontrer la culture humaine dans ses multiples singularités, une culture rassemblant tout ce que l'humanité a développé de plus élevant et de plus ennoblissant.

« Cultures toutes égales » est la thématique générique choisie pour cette 14ème édition

Confrontant le cinéma à la réflexion en commun, quatre espaces de projection, animation et débat ont été proposés :

Soirées découvertes et débats, a mis en exergue une programmation de 4 films illustrant différentes facettes de de la thématique « Cultures toutes égales ». **LE BLEU DU CAFTAN**, **LIMBO**, **AS BESTAS** et **KUESSIPAN** ont facilité la réflexion et les confrontations d'idées, entre individus comme entre communautés.

Les soirées découvertes et débats se sont articulées comme suit :

Lundi 24/04/23 16 à 9h : Soirée d'ouverture « Le Bleu du Caftan »

Mardi 25/04/23 : Soirée thématique « Limbo »

Mercredi 26/04/23 : Soirée thématique « As Bestas »

Jeudi 27/04/23 : Soirée découverte « Kuessipan »

Cette édition, une fois encore, a mis en avant notre volonté de s'ouvrir sur la société et d'offrir la possibilité de se rencontrer, de dialoguer et de cultiver des interactions qui font émerger des nouveaux questionnements susceptibles de faire croître les apports des singularités présentes.

Faire parler la diversité des approches, consacrer la liberté des expressions et mettre en avant l'engagement citoyen et ses positionnements dans l'espace public tel est l'objectif premier de notre initiative de ses différents développements.

La réflexion en 2023, notamment dans le cadre de la 14^e édition de Cinéma des Cultures, sur la non-hiérarchisation des cultures constitue un indispensable préalable pour questionner les inégalités à connotation sociale voire politique dont nous avons programmé l'approche dans le Contrat-programme 2024-2028.

PROGRAMMATION DE LA 15^{ème} EDITION

Comme chaque année, les bases de la programmation tant des Matinées que des Soirées-découverte sont jetées au cours du second semestre de l'année qui les précède.

Enjeux

2024 est une échéance démocratique importante puisqu'elle verra, en deux moments, se dérouler les deux étapes électorales (en juin et en octobre).

Aborder la question des **inégalités face à la représentation politique** au cours de cette année relève donc de l'évidence. Cinéma des Cultures ne fera pas exception.

Les Soirées de découverte et débat comme les Matinées, lors de cette édition, questionneront donc cette thématique.

Objectifs

L'objectif poursuivi est donc de mesurer la satisfaction du citoyen face à l'égalité revendiquée dans la représentation et plus particulièrement d'offrir à un public privé d'expression la possibilité de questionner l'essence de l'Égalité et son rapport à la participation dans la Chose Publique.

Cet objectif général est conforté par plusieurs objectifs opérationnels :

- Une familiarisation avec la sémantique politique ;
- Une connaissance des mécanismes de la Démocratie et leur impact sur une participation égale pour tous les citoyens ;
- Une favorisation de l'intérêt pour la gestion de vie de la Cité ;
- Une réhabilitation de la parole des minorités dans l'œuvre démocratique ;
- Un esprit critique et un épanouissement individuel et collectif.

Articulation

L'instar de la dernière édition, Cinéma des Cultures version 2024 s'est développé et se développera en deux périodes qui s'étalent entre le dernier trimestre 2023 et le printemps 2024.

Les mêmes quatre phases ont été planifiées pour mettre en œuvre et réaliser cette édition.

Seule la programmation a eu lieu en automne 2023.

Cette phase de programmation a été axée sur la sélection des films à présenter dans le cadre des Matinées comme ceux à projeter dans les Soirées Découvertes et Débats.

En ce qui concerne les Matinées, cette sélection s'est réalisée en deux temps : un temps dédié à la réflexion en interne piloté et développé par le groupe porteur et un temps événementiel ouvert aux partenaires et leurs publics pour affiner et arrêter la programmation finale.

De ce fait 32 séances ont été organisées pour s'approprier la thématique, questionner ses items, choisir les films et en préparer la présentation. Égalité, représentation et politique ont fait l'objet de plusieurs lectures, de diverses confrontations d'idées et des synthèses. L'objectif étant d'œuvrer pour mettre en équation et en adéquation les conclusions de cette réflexion et les films présélectionnés.

Carrefour des Cultures, en collaboration avec le groupe d'apprenants porteur du projet a présélectionné huit films. Ces œuvres cinématographiques ont été choisies sur base de critères à la fois thématiques et formels.

D'un point de vue formel, les films proposés sont des films de langue française. De plus, leur durée n'excède pas deux heures, ils proposent une mise en scène expressive qui peut convenir aux publics ciblés et que leur contenu et message répondent ou suggèrent un lien direct avec la thématique « l'Inégalité et les représentations politiques ». Les films choisis l'ont donc été parce qu'ils parlaient de représentation politique et donnaient à voir des inégalités dans ce domaine.

De ce procédé et processus deux films ont été choisis lors de la cérémonie a eu lieu le lundi 27 novembre 2023. Il s'agit des films « Les bonnes intentions » et « Chez nous »

L'année dernière, l'évaluation du projet nous a montré que la préparation du public à la cérémonie avait été souvent insuffisante pour qu'il puisse comprendre la teneur

des discours présentés et des bandes-annonces diffusées. Cela rendait alors le vote en pleine conscience difficile. Dans l'optique de contrer cela, nous avons opté cette

année pour réaliser avec ce public quelques animations qui leur permette de se familiariser avec la sélection des films, le système de vote et la thématique abordée. Dans ce sens nous avons donc proposé un support pédagogique en vue de préparer la participation à la cérémonie et surtout au vote pour élire des deux films à proposer.

En ce qui concerne les Soirées Découvertes et Débats, le procédé développé dans le cadre des Matinées a été déterminant pour poursuivre et finaliser leur programmation dans cette 15^{ème} édition. La particularité des soirées et leur thématisation nous a contraint à finaliser cette programmation en janvier 2024.

Avec cette programmation et la réalisation de cette édition nous avons donc confirmé la mise en place du processus portant sur le contrat-programme 2024-2028.

Programmation 15^{ème} édition

1. Processus

Nombre de séances	32
Nombre de publics en moyenne	15
Nombre d'heures	60h30

2. Événement grand public « Cérémonie de la sélection des films »

Nombre total de spectateurs	103
Nombre de partenaires	4
Nombre d'heures	4

3. ATELIERS DU PRINTEMPS

Les Ateliers du printemps est un projet né « en pleine crise de COVID ». L'objectif est d'interroger le public de CdC sur les fondamentaux et la philosophie développée au sein de sa réflexion et ses actions au quotidien.

L'initiative vise à activer des espaces susceptibles d'accueillir les interrogations des uns et des autres sur le débat de société en utilisant des supports (image, vidéo, média, ...) facilitateurs de la réflexion en commun, de la production collective et de la diffusion d'un regard ou d'une expression peu présente dans les sphères publiques.

Si la première édition a voulu mettre en avant cette philosophie et valeurs de Carrefour des Cultures, la deuxième édition a mis en exergue le féminin et son interaction avec l'espace public.

Dans la première édition comme la deuxième, l'image et les médias ont constitué les supports par excellence pour réfléchir et produire autour de la thématique choisie.

Pour cette troisième édition, Les Ateliers de printemps n'ont pas fait exception, ils ont cultivé la thématique générique à savoir « Cultures toutes égales ». Les associations culturelles, les médias et les institutions culturelles ont été interrogés sur leur investissement et leur complicité voire leur revendication sur les cultures et le concept de leur non-hiérarchisation.

Au travers de trois ateliers, les 32 participants sont partis pendant 189 heures à la découverte des acteurs culturels et des médias.

Il s'agissait, pour le premier, de réaliser une cartographie sur la réalité des institutions culturelles namuroise et de les interpeller sur leur interaction avec la diversité, toute diversité confondue, de culture, d'origine, de classe sociale, Cette cartographie a été matérialisée par la création d'un carnet collectant les interviews réalisées et d'un guide de ces institutions destiné à un public fraîchement établi à Namur.

Le deuxième a abordé la même question avec les acteurs de l'associatif concernés par cette thématique et a vu la réalisation d'une exposition à partir des contenus de l'enquête.

Le troisième a interrogé, avec un esprit critique, les médias sur leur manière d'accueillir la diversité au sein de leur production médiatique. Quel impact des médias sur nos imaginaires collectifs et individuels quand ils abordent l'altérité ? Le fruit de ce travail a permis la réalisation d'une capsule audio-visuelle à partir des contenus récoltés dans les entretiens et interviews.

Les trois ateliers ont été développés à partir d'une méthodologie actionnelle qui conjugue une réflexion interne du public, une réflexion élargie ouverte aux personnes-ressource en lien avec l'objet de l'atelier et une production qui connaîtra sa diffusion lors d'une journée programmée à la fin de l'année académique, le 4 juillet 2023.

ATELIER 1 : CULTURE, DIVERSITE et INSTITUTIONS CULTURELLES

Cet atelier a questionné l'apport des institutions culturelles dans le développement de la Diversité et leur manière d'accueillir et d'intégrer les cultures minoritaires dans leur programmation.

Ateliers du printemps	
Diversité, culture et institutions culturelles	
Nombre de séances	24
Nombre de publics en moyenne	8
Nombre d'heures	66
Nombre et type de productions	1 carnet

ATELIER 2 : CULTURE, DIVERSITÉ et ASSOCIATIF

Le tissu associatif a été également interrogé sur la gestion de la Diversité dans la sphère publique et ses contributions pour mettre en interaction continue ses projets et ses approches avec les inégalités recensées en la matière.

Ateliers du printemps	
Diversité, culture et l'associatif	
Nombre de séances	21
Nombre de publics en moyenne	8
Nombre d'heures	63
Nombre et type de productions	1 exposition

ATELIER 3 : CULTURE, DIVERSITE et MEDIAS

Les Médias impactent le déploiement de la Diversité dans la sphère publique et influencent l'imaginaire collectif pour l'approcher. Approcher ces acteurs c'est leur offrir la possibilité de mesurer leurs forces et leurs limites, leur indifférence ou leur complicité pour donner sens au traitement médiatique de la complexité de la Société et de la Diversité.

Ateliers du printemps	
Diversité, culture et médias	
Nombre de séances	17
Nombre de publics en moyenne	9
Nombre d'heures	51
Nombre et type de productions	1 vidéo

JOURNÉE DE PRESENTATION DES PRODUCTIONS 4 JUILLET 2023

Par ailleurs, les ateliers ont connu leur première diffusion lors de la journée du 4 juillet. Cette journée a accueilli le public interne mais aussi un public externe à Carrefour des Cultures.

Ateliers du printemps	
Journée de présentation des productions 4 juillet 2023	
Nombre de séances	1
Nombre de publics en moyenne	82
Nombre d'heures	3

4. PUBLICATIONS

La méthodologie poursuivie dans le développement des projets de Carrefour des Cultures se base sur la réflexion en interne suivie d'une réflexion élargie et se clôture par une production. L'objectif est d'offrir à nos actions et réflexions la plus grande ouverture. Pluricité, Nouveau SouffLE, les Carnets, les Dossiers pédagogiques d'une manière structurée, nos journaux de campagne comme d'autres supports répondent aux exigences conjoncturelles.

Pour cette année 2023, et comme annoncé auparavant, le projet d'action associative et plus précisément le « Plaidoyer pour l'Associatif » a occupé plus d'espace et plus de temps dans le développement de notre projet.

A cet égard, Pluricité a accompagné la dernière phase du processus avant la réalisation des Tables Rondes et l'interpellation en direct des politiques comme de l'associatif.

La réalisation du numéro 30 de Pluricité a été conditionnée à la réception des contributions des politiques qui nous sont parvenues au compte-goutte ce qui a retardé la parution du numéro estampillé décembre 2023. Le numéro 31, initialement prévu, n'a pas été réalisé.

Nouveau SouffLE 2023 a accompagné les Ateliers de Printemps. Sa diffusion auprès du public constituera une base pour la 4^e édition des Ateliers.

Les carnets comme les dossiers pédagogiques ont été réalisés selon les calendriers respectifs des Matinées FLE de Cinéma des Cultures et des Ateliers de printemps.

Conclusion & perspectives

Penser le renforcement et les perspectives

Tout renforcement, toute consolidation et toute évolution doit trouver analyse et souffle dans la réalité vécue par l'Association.

Carrefour des Cultures est une association de petite taille mais de grande ambition. La question qui se pose est comment trouver un équilibre entre sa dimension structurelle et structurée et les actions développées pour répondre aux objectifs fixés depuis l'avènement de CdC.

Si l'engagement, le volontariat, la lutte contre la misérabilité qui entache le mouvement associatif (et surtout lorsqu'il s'agit d'un associatif dit de l'immigration qui œuvre dans la diversité des peuples et des cultures) ont marqué le parcours de CdC, aujourd'hui, avec les contraintes administratives imposées par le pouvoir subsidiant, la littéralité de ses dispositions conjuguée avec un contexte qui plaide peu pour la Chose Publique, notre aspiration est, sans renoncer à notre ambition, de mettre en œuvre les mécanismes de réajustement et d'adaptation qui devront permettre d'offrir à la fois efficacité et efficience à notre projet et à ses visées. Notre ambition ne peut se concrétiser qu'avec une structure adéquate capable de la porter.

Carrefour des Cultures depuis 2020 s'est lancé dans un processus réflexif, avec les partenaires du secteur, pour interroger l'abrogation de la loi de 1921, ce qui a constitué le point de départ de notre enquête/action sur la professionnalisation et l'engagement au sein du monde associatif. Les conclusions de cette enquête nous incitent aujourd'hui à les mettre en observation et en analyse au sein de notre structure (équipe permanente, organe de gestion et public).

Comment les organes de gestion peuvent-ils permettre de concilier leur bénévolat avec les exigences administratives et financières édictées par le pouvoir subsidiant ?

Quel appui et quel soutien de l'équipe permanente solliciter pour l'administration des projets et leur mise en œuvre jusqu'aux rapports ?

Dans quelle mesure le pouvoir subsidiant peut-il financer les tâches administratives qui faciliteraient sans aucun doute la professionnalisation des projets ?

Comment le public peut-il être un acteur participant plutôt qu'un usager bénéficiaire, capable d'apporter son implication et son soutien nécessaires dans les différentes phases de développement des projets ?

Comment créer une dynamique interne qui mette en interaction le pouvoir organisateur, l'équipe permanente et le public, le tout pour faciliter une conjugaison intelligente entre professionnalisme et engagement ?

Les années 2024-2028, cadre logique et temporel de notre plan quinquennal, devront constituer la référence pour mettre en observation et en synthèse les résultats et les conclusions des étapes de la mise en œuvre de cette dynamique.

Des rapports et des évaluations intermédiaires feront le point sur son état d'avancement.

Les bonnes intentions affichées en 2019/2020 pour donner une dynamique nouvelle à la structure, s'est poursuivie par des adaptations telles que l'élargissement de l'AG, la parité homme/ femme au sein de l'Organe de gestion, l'interaction entre l'équipe permanente et les organes de gestion ou la redéfinition du rôle du Bureau mais sont restées peu suffisantes pour donner une véritable profondeur à la dynamique interne souhaitée.

L'Action sociale nécessite une structuration nouvelle qui prenne en considération son évolution depuis l'agrément obtenu dans le cadre du Décret portant sur le parcours d'intégration.

Les flux migratoires, suite aux crises actuelles, ne cessent d'augmenter et, par voie de conséquence, les demandes du public croissent dans les mêmes proportions. La politique d'accueil reste peu définie faute de moyens à lui affecter.

Si l'Action sociale s'articule autour de trois volets, la FIC, l'accompagnement et le FLE, il faut noter que si les deux premiers nécessitent une stabilisation et une consolidation, le troisième est à revisiter parce que notre offre ne peut répondre à la demande.

Outre cette réalité, nos formations en français langue étrangère prennent un espace trop important dans le projet de CdC et lèsent voire freinent le développement des actions à mener dans le cadre de l'Éducation permanente et même dans le cadre du projet global de CdC.

Une association qui se veut acteur de débats de société en vue de sa transformation plutôt que prestataire de services, devrait pouvoir disposer du temps et des moyens notamment en matière de ressources humaines pour mieux répondre à ses visées.

Notre objectif est de créer un équilibre entre les actions déployées dans les projets entrepris dans l'Action sociale et ceux qui se réalisent dans l'action culturelle à savoir l'éducation permanente. Pour ce faire notre volonté est de réduire le nombre de groupes, de formatrices et par là même du public et nous proposons de passer de 9 groupes à 7, de cinq formatrices à 4 et de 230 inscrits à environ 150 inscriptions par année académique. Il ne s'agit pas de renoncer à notre mission face à un public en difficulté nécessitant de tels espaces de formation et de socialisation, mais plutôt de faire de l'approche qualitative une priorité et un vecteur pour mieux répondre à l'esprit du Décret et à notre vision des cours de Français Langue Étrangère, Citoyenneté et Interculturalité.

Cette proposition, qui fera l'objet d'une large concertation avec les acteurs directs à savoir les formatrices mais aussi les membres des organes de gestion, connaîtra une phase de transition entre la fin de cette année académique et le début de la suivante 2024-2025.

Dans le même sens, l'Action sociale doit prioriser la dimension qualitative sur les aspects quantitatifs en apportant plus d'originalité et en intégrant davantage les principes de l'éducation permanente et de l'éducation civique. Dès le départ le FLE a choisi l'intitulé FLECI en mettant en avant la Citoyenneté et l'Interculturalité. Du fait de ces deux composantes, le FLE a voulu construire un pont solide entre les deux axes de notre agrément et de notre reconnaissance. Il est vrai que nos rapports et textes antérieurs ont fait la part belle à cette jonction et à cette manière de voir et de développer. 2022 fut l'année de préparation et de présentation de notre Rapport général d'exécution qui a rencontré de vives critiques de la part de l'inspection concernant ce lien entre Action sociale et Éducation permanente comme explicité ci-dessus. Nous avons largement réfuté ces appréciations hors de propos et avons réaffirmé que nous considérons cette interaction comme un atout. Cette approche sera d'application pour tous les volets de l'Action sociale.

Dans cette optique, 2024-2028 constituera encore un laboratoire pour mettre en interaction ces deux pôles autour des deux thématiques annoncées des inégalités et du dialogue des peuples et des cultures lesquelles sont naturellement complémentaires.

Cependant, si les lectures de l'inspection portant sur la méthodologie comme sur l'étendue de l'ambition affichée par notre organisme sont dénués de tout sens qui plaide pour la construction et l'évolution, ses critiques relatives à l'équipe permanente et son organisation ont tout leur fondement. Depuis le départ de Monsieur Houmimi, notre axe de l'éducation permanente continue à peiner pour recruter un gestionnaire de projet capable d'organiser et développer la réflexion et les actions qui découlent de notre schéma directeur. De ce fait seuls les membres du Bureau continuent à combler ce vide et pallier cette défaillance. Il est clair que les compétences et les expériences des membres du Bureau affectés à cette entreprise ne suscitent aucune interrogation, mais leurs contraintes temporelles ne peuvent nullement leur faciliter la mission ni les mettre en symbiose avec les exigences de la gestion quotidienne du projet. Ainsi, notre objectif premier est d'apporter dans des délais raisonnables des éléments de réponse à cette problématique et par là même œuvrer pour une structuration capable d'assurer à ce volet de l'éducation permanente une continuité et une évolution qui réponde adéquatement aux fondements de notre projet.

Tout projet ne peut atteindre ses objectifs qu'avec une politique de communication bien réfléchie et une campagne de communication bien structurée. Notre public nous a interpellé à plusieurs reprises sur la lisibilité de nos actions. La qualité de nos projets ne connaît pas, à son sens, la dimension communicationnelle qu'elle devrait requérir. Nous partageons ce constat mais les ressources humaines dont nous disposons limitent nos possibilités en la matière. Toutefois, cette situation ne peut autoriser une certaine passivité. C'est ainsi que nous avons choisi d'ouvrir un chantier pour interroger l'ensemble de nos outils communicationnels et cette absence de visibilité. Au centre de cette politique, un intérêt particulier sera mis sur nos partenaires afin de penser une communication en commun liée à la spécificité associative et aux thématiques mises en avant, individuellement ou collectivement, notamment, par exemple, la campagne réalisée autour du Plaidoyer pour l'Associatif.

La même logique sera d'application avec les partenaires financiers et institutionnels particulièrement lorsqu'il s'agit de consacrer une complémentarité entre acteurs et décideurs de la Chose Publique et l'Associatif. Le chantier annoncé doit être activé à partir de la fin de l'année académique 2023-2024, mis en test pour la rentrée et optimisé pour l'année prochaine.

A l'instar de la politique à déployer dans le champ communicationnel, notre objectif est de renforcer nos partenariats et de contribuer à leur donner sens, plus particulièrement dans l'action associative. Même si une telle approche peut, d'entrée de jeu, sembler difficile et complexe, nous sommes de plus en plus convaincus que l'action associative ne peut se développer que dans une complémentarité et une concertation continue. Notre expérience autour du projet « Plaidoyer pour l'Associatif » nous a conforté dans cette conviction. Multiplier de telles actions communes constitue un point de départ solide pour offrir de la visibilité à Carrefour des Cultures mais aussi et surtout à l'action associative.

Initier, consolider et impulser tels sont les objectifs que nous nous sommes fixés pour cette première année de contrat programme 2024-2028 et notre huitième année d'agrément comme initiative locale d'intégration.

En matière d'éducation permanente, la thématique citoyenne « Inégalités face à la représentation politique » sera déclinée tout au long de cette année qui verra deux échéances électorales en juin et en octobre.

La première partie du projet « Plaidoyer pour l'associatif » se clôturera par l'organisation de trois journées de réflexion élargie à Bruxelles (24 avril), à Liège (16 mai) et à Namur (21 mai). La deuxième partie visera à mettre en question d'une part les déclarations politiques des gouvernements à tous les niveaux de pouvoir et d'explorer l'apport de la démocratie locale dans le développement de l'action associative.

En matière d'interculturalité, et plus précisément en ce qui concerne la thématique « Pour un dialogue des Peuples et des Cultures », la conjoncture s'impose à nous. Carrefour des Cultures célébrera le 60^e anniversaire de l'immigration turque et marocaine au travers d'un ensemble d'activités qui conjugueront l'expression artistique et culturelle avec le débat de société.

Un premier clin d'œil à cette activité est programmé dans le cadre la 15^e édition de Cinéma des cultures et plus particulièrement à l'occasion de la soirée d'ouverture programmée le 16 avril 2024.

Les Ateliers du Printemps qui selon la thématique s'intègrent dans l'axe Citoyenneté ou Interculturalité, seront traversés cette année par la thématique des inégalités face à la représentation politique.

Les publications, comme à l'accoutumée, accompagneront les différents projets. Deux numéros de Pluricité verront le jour en 2024 dédiés respectivement à la citoyenneté et à l'interculturalité.

En matière d'Action sociale, les actions seront développées à partir de notre demande initiale 2024 et connaîtront une adaptation et un réajustement selon la signification d'une part de de l'arrêté de subvention et, d'autre part, des propositions du Bureau consolidées par le CA en ce qui concerne la réduction des temps et des espaces consacrés à la formation FLE ce qui nécessitera, comme mentionné supra, une phase de transition. Les formations de FLECI se déclineront, comme suggéré dans le Vademecum, en sessions ordinaires, sessions de vacances et sessions spéciales.

Sur le plan qualitatif, nous mettrons l'accent sur la finalisation des manuels d'accompagnement pour les niveaux A1 et A2.

Cependant une évaluation est programmée à la fin de l'année académique 2023-2024 pour prendre les orientations les plus adaptées à la poursuite de cette formule.

Pour la formation à la Citoyenneté (FIC), le plan de formation se stabilise en six sessions de 60 heures. L'objectif est de consolider cette formule par une approche qualitative et par une ouverture plus large sur des personnes-ressource pour illustrer les thématiques abordées.

L'accompagnement sociojuridique, fort de son renforcement, a augmenté les heures destinées aux permanences passant trois de plages de 3 heures à 6 plages. Le début de 2024 devrait être l'occasion pour affiner ce renforcement et le doter d'une nouvelle articulation qui conjugue les permanences ouvertes aux permanences sur rendez-vous laissant une place pour le suivi des dossiers.